

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N° 1 DU PLUi DES COMMUNES D'AULHAT-FLAT, BRENAT, ORBEIL, SAINT-BABEL ET SAINT-YVOINE

Par arrêté n° AT-2025-001, le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire (API) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme inter-communal (PLUi) des communes d'Aulhat-Flat, Brenat, Orbeil, Saint-Babel et Saint-Yvoine, PLUi dit des Coteaux d'Allier. L'enquête se déroulera dans les mairies des communes susvisées ainsi qu'à l'Agglo Pays d'Issoire, sis 20 rue de la Liberté à Issoire (63500), siège de l'enquête :

Du 24 février 2025 à 9h00 au 25 mars 2025 à 17h00

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend le projet de modification du PLUi des communes d'Aulhat-Flat, Brenat, Orbeil, Saint-Babel et Saint-Yvoine, non soumis à évaluation environnementale, le bilan de la concertation, l'avis des personnes publiques associées, la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Le dossier sera consultable en version papier et façon numérique aux jours et aux heures d'ouverture des mairies d'Aulhat-Flat, Brenat, Orbeil, Saint-Babel et Saint-Yvoine ainsi que ceux de l'Agglo Pays d'Issoire.

Aulhat-Flat	Brenat	Orbeil
Lundi (Flat) : 8h30 - 11h30	Mardi : 14h00 - 17h30	Lundi : 16h00-18h00 Jeudi : 17h00-18h00
Mardi (Flat) : 14h00-18h30	Vendredi : 8h00 - 15h00	Vendredi : 16h00-18h00
Mercredi (Aulhat) : 15h30-18h30		
Jeudi (Flat) : 8h30 - 11h30		
Vendredi (Aulhat) : 15h30-18h30		
Saint-Babel	Saint-Yvoine	Agglo Pays d'Issoire
Lundi : 8h30-12h00	Lundi : de 14h à 17h	Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Mardi : 13h30-17h30	Mardi : de 9h à 12h	
Mercredi : 8h30-12h00	Mercredi : de 9h à 12h	
Jeudi : 8h30-12h00/14h00-18h30	Jeudi : de 15h à 18h	
Vendredi : 8h30-12h00		

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet est ouvert, comportant le dossier soumis à enquête publique et un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5986>.

Un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de l'Agglo Pays d'Issoire, sis 20 rue de la Liberté, 63500 Issoire aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations qui pourraient être faites sur ledit projet seront consignées sur des registres ouverts à cet effet dans chaque mairie concernées et à l'API, ou adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Enquête publique relative au PLUi dit des Coteaux d'Allier, Agglo Pays d'Issoire, 20 rue de la Liberté, 63500 Issoire ou par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-5986@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par voie électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5986> et donc visible par tous.

Les courriers et courriels doivent impérativement parvenir au plus tard le 25 mars 2025 à 17h00, heure de clôture de l'enquête publique.

Monsieur Patrick NEHEMIE, a été désigné commissaire enquêteur.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants :

Saint-Babel—Mairie	Brenat—salle polyvalente	Aulhat-Flat—Mairie de Flat
24 février : 9h00 à 12h00	11 mars : 14h00 à 16h00	11 mars : 16h30 à 18h30
Saint-Yvoine—Mairie	Orbeil—Mairie	Agglo Pays d'Issoire
17 mars : 14h00 à 15h45	7 mars : 16h00 à 18h00	25 mars : 15h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête, dans un délai d'un mois, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an en Mairie d'Aulhat-Flat, Brenat, Orbeil, Saint-Babel et Saint-Yvoine, à la direction de l'Aménagement du Territoire de l'Agglo Pays d'Issoire et sur son site Internet à l'adresse suivante : www.capissoire.fr.

Le projet de modification n°1 du PLUi dit des coteaux d'Allier, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des avis des partenaires, sera approuvé par délibération du conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du service Planification de l'Agglo Pays d'Issoire, (20 rue de la Liberté 63500 ISSOIRE - Tél. 04 73 55 90 48).

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N° 1 DU PLUi DES COMMUNES D'AULHAT-FLAT, BRENAT, ORBEIL, SAINT-BABEL ET SAINT-YVOINE

Par arrêté n° AT-2025-001, le Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Agglo Pays d'Issoire (API) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme inter-communal (PLUi) des communes d'Aulhat-Flat, Brenat, Orbeil, Saint-Babel et Saint-Yvoine, PLUi dit des Coteaux d'Allier. L'enquête se déroulera dans les mairies des communes susvisées ainsi qu'à l'Agglo Pays d'Issoire, sis 20 rue de la Liberté à Issoire (63500), siège de l'enquête :

Du 24 février 2025 à 9h00 au 25 mars 2025 à 17h00

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend le projet de modification du PLUi des communes d'Aulhat-Flat, Brenat, Orbeil, Saint-Babel et Saint-Yvoine, non soumis à évaluation environnementale, le bilan de la concertation, l'avis des personnes publiques associées, la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Le dossier sera consultable en version papier et façon numérique aux jours et aux heures d'ouverture des mairies d'Aulhat-Flat, Brenat, Orbeil, Saint-Babel et Saint-Yvoine ainsi que ceux de l'Agglo Pays d'Issoire.

Aulhat-Flat	Brenat	Orbeil
Lundi (Flat) : 8h30 - 11h30	Mardi : 14h00 - 17h30	Lundi : 16h00-18h00 Jeudi : 17h00-18h00
Mardi (Flat) : 14h00-18h30	Vendredi : 8h00 - 15h00	Vendredi : 16h00-18h00
Mercredi (Aulhat) : 15h30-18h30		
Jeudi (Flat) : 8h30 - 11h30		
Vendredi (Aulhat) : 15h30-18h30		
Saint-Babel	Saint-Yvoine	Agglo Pays d'Issoire
Lundi : 8h30-12h00	Lundi : de 14h à 17h	Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h
Mardi : 13h30-17h30	Mardi : de 9h à 12h	
Mercredi : 8h30-12h00	Mercredi : de 9h à 12h	
Jeudi : 8h30-12h00/14h00-18h30	Jeudi : de 15h à 18h	
Vendredi : 8h30-12h00		

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet est ouvert, comportant le dossier soumis à enquête publique et un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5986>.

Un poste informatique sera mis à disposition du public au siège de l'Agglo Pays d'Issoire, sis 20 rue de la Liberté, 63500 Issoire aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations qui pourraient être faites sur ledit projet seront consignées sur des registres ouverts à cet effet dans chaque mairie concernées et à l'API, ou adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, Enquête publique relative au PLUi dit des Coteaux d'Allier, Agglo Pays d'Issoire, 20 rue de la Liberté, 63500 Issoire ou par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-5986@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par voie électronique seront publiées dans les meilleurs délais sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5986> et donc visible par tous.

Les courriers et courriels doivent impérativement parvenir au plus tard le 25 mars 2025 à 17h00, heure de clôture de l'enquête publique.

Monsieur Patrick NEHEMIE, a été désigné commissaire enquêteur.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants :

Saint-Babel—Mairie	Brenat—salle polyvalente	Aulhat-Flat—Mairie de Flat
24 février : 9h00 à 12h00	11 mars : 14h00 à 16h00	11 mars : 16h30 à 18h30
Saint-Yvoine—Mairie	Orbeil—Mairie	Agglo Pays d'Issoire
17 mars : 14h00 à 15h45	7 mars : 16h00 à 18h00	25 mars : 15h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête, dans un délai d'un mois, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à disposition du public pendant un an en Mairie d'Aulhat-Flat, Brenat, Orbeil, Saint-Babel et Saint-Yvoine, à la direction de l'Aménagement du Territoire de l'Agglo Pays d'Issoire et sur son site Internet à l'adresse suivante : www.capissoire.fr.

Le projet de modification n°1 du PLUi dit des coteaux d'Allier, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique et des avis des partenaires, sera approuvé par délibération du conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être demandée auprès du service Planification de l'Agglo Pays d'Issoire, (20 rue de la Liberté 63500 ISSOIRE - Tél. 04 73 55 90 48).